



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **15 DECEMBRE 2025**
Délibération n° **DEL-2025-0470**

Objet : Signature du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique - Avenant 2024/2026

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 49
Pouvoirs : 10
Absents : 0
Excusés : 25
Pour : 59
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

17 DEC. 2025

et publié le

17 DEC. 2025

Secrétaire de séance :
Damien VYNCK

Le lundi 15 décembre 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 09 décembre 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Sylvie LARGE, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Serge POMMELET, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Myriam SIMONAZZI, François STEFANI, Annie TANI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Martine KOHLY, Karim CHAMON à Alain GUILLUY, Pierre FORTE à Jean-François CLAPPAZ, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, Régine MILLET à Patricia BELLINI, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Guillaume RACCURT à Claudine GELLENS, Brigitte SORREL à Françoise MIDALI, Christophe SUSZYLO à Zakia BENZEGHIBA, Martine VENTURINI à Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu le décret n°2025-723 du 30 juillet 2025 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État pour rendre plus efficace l'action publique locale de l'Etat,

Vu les circulaires du premier Ministre du 29 septembre 2023 et du 31 mars 2025 relatives à la territorialisation de la planification écologique et l'instruction ministérielle du 30 avril 2024,

Vu la délibération communautaire n°DEL-2021-0264 du 28 juin 2021 relative au contrat de relance et de transition écologique,

Vu la délibération communautaire n°DEL-2024-0266 du 23 septembre 2024 relative à l'amendement du projet de territoire de 2018 : « Le Grésivaudan-perspectives »,

Vu la délibération communautaire n°DEL-2025-0206 du 30 juin 2025 relative à la révision du Plan climat en Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) - Bilan de la concertation et arrêt du projet de PCAET,

Le Président rappelle les travaux précédents et les délibérations intervenues sur le dispositif du Contrat de Relance de la Transition Ecologique (CRTÉ) mis en œuvre en juin 2021 par la communauté de communes Le Grésivaudan.

Déclinant concrètement l'engagement d'une démarche nationale de planification écologique, les contrats de relance et de transition écologique évoluent en « Contrats pour la Réussite de la Transition Ecologique » pour enrichir le partenariat local, poursuivre et accélérer la mise en œuvre des actions du projet du bloc communal pour son territoire.

En partenariat avec l'Etat et le Département de l'Isère, la communauté de communes Le Grésivaudan s'inscrit dans le renforcement du déploiement de cette procédure, cadre de travail de droit commun entre l'Etat et les collectivités territoriales à l'échelle des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour l'accompagnement de la mise en œuvre de projets de territoire partagés, l'accompagnement des projets locaux, l'organisation et le ciblage des moyens financiers et d'ingénierie et l'accélération de la transition écologique en cohérence avec les ambitions fixées par les conférences des parties (COP) régionales.

Après le renforcement significatif de l'intervention communautaire (mise en place de fonds de concours et notamment d'aide aux petites communes, mise en place d'une cellule d'ingénierie dédiée, doublement de la dotation de solidarité communautaire dans un nouveau pacte financier et fiscal), l'adoption récente du projet de territoire puis du Plan climat en Plan Climat Air Energie Territorial qui en est la matrice, démontre le plein engagement local.

Les 43 communes et le Grésivaudan entendent bien se saisir pleinement de cette procédure et de la réaffirmation des pouvoirs du Préfet, pour, en partenariat avec le Département de l'Isère et la Région Auvergne-Rhône-Alpes renforcer, dans une logique pluriannuelle et intégratrice, l'action territoriale de l'Etat et de ses agences et opérateurs vers la simplification du financement et l'accélération de la concrétisation de leurs projets.

Aussi, il est proposé la signature de l'avenant 2024 -2026 suivant au Contrat de Relance et de Transition Écologique entre l'Etat, le Département de l'Isère et la communauté de communes Le Grésivaudan le 15 juillet 2021. A cet avenant, est annexé une maquette financière pluriannuelle.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- D'approuver les termes de l'avenant 2024-2026 au Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique, annexé à la présente convention,
- De l'autoriser à signer ledit avenant ainsi que tous les actes afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

15 DEC. 2025

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**AVENANT N° 1 AU CONTRAT
TERRITORIAL POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
(CRTE)
pour le territoire du GRESIVAUDAN**

ENTRE

La Préfète du département de l'Isère, Madame Catherine SEGUIN,
Ci-après désigné par « l'État » ;

d'une part,

L'EPCI, représentée par son président,
Ci-après désigné par l'intercommunalité,

ET

Le Département de l'Isère, représenté par son président, Monsieur Jean-Pierre BARBIER,
Ci-après désigné par le département,

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Visas :

Vu les circulaires n° 6231/SG et n° 6322/SG du Premier Ministre respectivement en date du 20 novembre 2020 et du 4 janvier 2022, relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ;

Vu la circulaire N° 6420/SG de la Première ministre du 29 septembre 2023 relative à la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique, la conférence des parties (COP) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Isère ;

Vu la circulaire du 30 avril 2024 du Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, relative à la relance des Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE).

Vu le Contrat de Relance et de Transition Écologique signé entre l'Etat, le Département de l'Isère et la Communauté de communes Le Grésivaudan le 15/07/2021 ;

Vu la délibération communautaire n° DEL-2024-0266 en date du 23septembre 2024 portant sur l'adoption du projet de territoire de la communauté de communes Le Grésivaudan ;

Vu la délibération communautaire n° DEL-2025-0206 en date du 30 juin 2025arrêtant le projet de PCAET de la communauté de communes Le Grésivaudan,

Vu le comité de pilotage du CRTE réuni le 14 Novembre 2025 portant sur le contrat de relance et de transition écologique,

Préambule :

Afin d'accélérer la transition écologique du pays, le Président de la République a annoncé le 25 septembre 2023 l'engagement d'une démarche de planification écologique pour atteindre, à l'horizon 2030, les objectifs de décarbonation, de préservation et de restauration de la biodiversité, de gestion durable des ressources et d'adaptation au changement climatique, la mobilisation coordonnée de l'État, des collectivités territoriales, déjà actives en la matière, du monde économique et de la société civile est nécessaire.

Conformément à la circulaire de la Première ministre du 29 septembre 2023 relative à la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique, la conférence des parties (COP) de la région Auvergne Rhône-Alpes, et après une phase de diagnostic et de débat, a établi en date du 31 janvier 2025 une feuille de route présentant une série de leviers concrets et des engagements d'actions et de projets à mener dans les territoires.

Pour poursuivre le développement des territoires, répondant aux besoins des habitants tout en préparant l'avenir face aux défis majeurs du pays, un partenariat efficace entre l'État et les collectivités territoriales et les EPCI est incontournable. La contractualisation est un des leviers pour mobiliser de manière optimale les moyens disponibles et l'occasion d'identifier des mesures de simplification de l'action politique pour en maximiser l'impact.

Les contrats de relance et de transition écologique évoluent en « contrats pour la réussite de la transition écologique » pour enrichir le partenariat local, poursuivre et accélérer la mise en œuvre des actions du projet de territoire à l'échelle du bassin de vie en renforçant les ambitions écologiques selon les orientations des COP régionales et des déclinaisons départementales.

Comme rappelé dans l'instruction du 30 avril 2024 relative à la relance des CRTE, ce contrat constitue un cadre d'échanges avec les partenaires pour identifier les priorités d'action et un vivier de projets portés par les collectivités avec le soutien potentiel financier et en ingénierie de l'État, de ses opérateurs et des autres partenaires publics ou privés. Les outils comme la boussole de la transition écologique permettent d'apprécier l'impact environnemental de tout projet, et Mon espace collectivité, plateforme d'accompagnement de projets, appuient la démarche. Le contrat est susceptible d'être actualisé annuellement.

Les actions retenues pourront être cofinancées par l'État, par le biais de subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits ministériels disponibles, et pour lesquels elles seraient éligibles. La part minimale des projets favorables à l'environnement au sens du budget vert financés au titre de la DSIL, DSID, DETR et FNADT, est précisée annuellement dans l'instruction relative aux règles d'emploi des dotations à l'investissement des collectivités territoriales.

Conformément à l'instruction relative à la programmation pluriannuelle des dotations de soutien à l'investissement des collectivités locales (DETR, DSIL, DSID) du 31 mai 2024, le préfet peut programmer pour 2025 des engagements à hauteur de 50% du montant des crédits qui lui ont été notifiés au titre de 2024, et pour 2026, à hauteur de 25 % du montant de ces mêmes

crédits. Cette programmation pluriannuelle est glissante et peut être ajustée chaque année dans la limite des mêmes plafonds.

Afin d'actualiser le contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE) avec les défis et actions fixés dans les feuilles de route régionale et départementale, entre les parties prenantes, signataires du contrat, il est convenu ce qui suit" :

ARTICLE 1er : Objet

Le présent avenant a pour objet d'actualiser le contrat de relance de la transition écologique signé le 15 juillet 2021, entre la communauté de communes Le Grésivaudan, le Département de l'Isère et l'État, en contrat de réussite de la transition écologique et de l'actualiser, pour les années 2025 et 2026.

ARTICLE 2 : Orientations stratégiques du CRTE

La communauté de communes a amendé son projet de territoire en 2024 pour faire des transitions la matrice des politiques publiques locales.

Territoire reconnu pour sa qualité de vie, Le Grésivaudan doit préserver cette richesse de paysage et de nature, de dynamisme économique, agricole et touristique, de lien social, tout en faisant face aux défis énergétiques et climatiques qui sont les siens : tension foncière, vulnérabilités importantes des activités économiques face aux modifications climatiques, dépendance énergétique et précarité énergétique (habitat et mobilité), difficultés de mobilité, des activités industrielles consommatrices d'énergies et d'eau...

Le projet de territoire définit ainsi une stratégie pour que communes et l'intercommunalité puissent relever ces défis, tout en dépassant les frontières administratives et en associant les acteurs économiques et locaux. Ils sont déclinés dans dix-sept fiches thématiques par politiques publiques.

Il donne un véritable cadre à l'action politique de l'intercommunalité et au bloc communal pour son territoire.

De plus, son Plan climat-air-énergie territorial fixe un cap à 2050, et traduit un engagement ferme de mettre le territoire d'ici 2030 sur la trajectoire qui permettra l'atteinte des objectifs 2050.

Le Grésivaudan ambitionne de devenir :

- Un territoire à « Energie positive » à horizon 2050 : être sobre et produire localement l'énergie dont le territoire a besoin (Réduire les consommations énergétiques du territoire, doubler la production énergétique renouvelable par rapport),
- Un territoire qui s'engage dans un développement territorial sobre, résilient aux modifications climatiques et qui s'inscrit dans l'objectif national de « Neutralité en carbone » (réduire de 30 % les émissions de GES de son territoire à horizon 2030),
- Une communauté de communes animatrice de la transition écologique et visant l'exemplarité publique : rendre chacun acteur de la transition du territoire (plan de

transition interne, renforcer les actions déjà engagées auprès des communes du territoire pour encourager leur exemplarité, mobiliser tous les acteurs.

Toute évolution du contenu de ces orientations en cours de contrat sera validée par le comité de pilotage.

ARTICLE 3 : Descriptif des actions à engager

Au regard des priorités du territoire et des enjeux de transition écologique, l'avenant actualise et complète les orientations stratégiques initiales autour de deux orientations :

- Orientation 1 : Organiser la transition vers un nouveau modèle de développement plus équilibré, plus durable et plus résilient,
- Orientation 2 : Définir une structuration territoriale permettant de maintenir un haut niveau de services dans un contexte de raréfaction de la ressource.

La programmation pourra évoluer de la manière suivante :

- Des projets pourront être retirés du contrat,
- Des actions pourront être actualisées,
- De nouvelles actions dont celles mettant en œuvre la COP, prêtes à démarrer d'ici 2026, pourront être inscrites au contrat.

L'ensemble des actions sera décliné par dossiers. Les partenaires signataires accompagneront les porteurs de projets à monter et coordonneront l'instruction lors de revues de projets.

ARTICLE 4 : Maquette financière prévisionnelle pluriannuelle

La présente convention ne constitue pas une demande ou une notification de subvention au sens de l'article R. 2334-22 du Code général des collectivités territoriales. De ce fait, elle ne vaut pas engagement au sens de l'article 30 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

La maquette financière, modifiée en conséquence, reprend l'ensemble des engagements prévisionnels des partenaires. Elle est annexée au présent avenant et est susceptible d'évoluer.

Elle précise notamment les montants :

- Des crédits de l'État et de ses opérateurs (DETR, DSIL, DSID, FNADT, fonds vert, crédits ministériels...) sollicités et contractualisés, notamment selon les modalités de l'instruction du 31 mai 2024, sous réserve des dispositions des lois de finances et de la disponibilité budgétaire des crédits,
- Des financements des collectivités territoriales (Région, Département, communes et leurs groupements...),
- Des financements des autres partenaires publics et privés.

ARTICLE 5 : Durée

Le présent avenant est effectif à sa date de signature et jusqu'en 2026. Il peut être modifié annuellement.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat pour la réussite de la transition écologique assure le suivi des engagements des signataires et des partenaires, de la réalisation des actions et de leur évaluation. Il se réunit au moins une fois par an.

ARTICLE 7 : Autres dispositions

Les autres dispositions contenues dans le CRTE signé le 15 juillet 2021 demeurent inchangées.

Fait à Grenoble, le	
Le Président(e) de la communauté de communes Le Grésivaudan	La Préfète,
	Catherine SEGUIN

Le Président du Département de l'Isère,
Jean-Pierre BARBIER

Annexe 1 : maquette financière

Recensement non exhaustifs des projets sur le territoire de la Communauté de Communes LE GRESIVAUDAN (Isère)
2025/2026

Département	CRTE	Axes stratégiques	Données générales					Financement Etat	Source du financement Etat	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement Maître Ouvrage
			Intitulé du projet	Maîtrise d'ouvrage	Localisation (commune)	Code INSEE	Coût total du projet						
Isère	CCLG	Renforcement /développement Services publics modernisés	Rénovation globale de l'école élémentaire en site occupé	Champ Près Froges	Champ Près Froges	38070	731 254,00 €	146 250,80 €	DETR 2025	75 000,00 €		0,00 €	510 003,20 €
Isère	CCLG	Intégrer les risques à la stratégie de développement	Opération Abbé Perrin Sécurité PMR : Amélioration, sécurisation, installation d'équipements et de cheminement piétons PMR	La Buissière	La Buissière	38062	162 700,00 €	32 540,00 €	DETR 2025	0,00 €	0,00 €	0,00 €	130 160,00 €
Isère	CCLG	Renforcement /développement Services publics modernisés	Opération de démolition et de reconstruction de l'école maternelle Louis Aragon	Le Versoud	Le Versoud	38538	1 732 245,00 €	200 000,00 €	DETR 2025	22 900,00 €		0,00 €	1 509 345,00 €
Isère	CCLG	Adapter territoire à transition	Sécuriser le déplacement piétonnier le long de la RD 250	Les Adrets	Les Adrets	38002	84 090,00 €	16 818,00 €	DETR 2025	0,00 €	0,00 €	0,00 €	67 272,00 €
Isère	CCLG	Favoriser la transition énergétique	Réhabilitation de la cure de St Hilaire Phase mise d'eau, hors d'air et confortement structure	Plateau des Petites Roches	Plateau des Petites Roches	38395	268 340,47 €	53 668,09 €	DETR 2025	44 370,00 €	55 478,00 €	0,00 €	114 824,38 €
Isère	CCLG	Favoriser la transition énergétique	Aménagement des combles de la Maine	Plateau des Petites Roches	Plateau des Petites Roches	38395	348 031,02 €	76 566,82 €	DETR 2025	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €	196 464,20 €
Isère	CCLG	Adapter territoire à transition	Création de modes doux desserte	Pontcharra	Pontcharra	38314	161 760,00 €	32 352,00 €	DETR 2025	0,00 €	0,00 €	0,00 €	129 408,00 €
Isère	CCLG	Renforcement /développement Services publics modernisés	Fourniture et installation d'un espace multisport	Revel	Revel	38334	73 747,32 €	29 498,93 €	DETR 2025	0,00 €		0,00 €	44 248,39 €
Isère	CCLG	Renforcement /développement Services publics modernisés	Création de la Maison intercommunale emploi formation de crôles	CCLG	Crolles	200018166	4 574 784,00 €	1 000 000,00 €	2025=D SIL 700K+ FNADT 300	1 200 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	1 374 784,00 €
Isère	CCLG	Renforcement /développement Services publics modernisés	Construction d'un centre technique municipal	Saint Ismier	Saint Ismier	38397	1 189 091,24 €	184 309,14 €	DSIL 2025	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €	929 782,10 €
Isère	CCLG	Favoriser la transition énergétique	Travaux de rénovation de la toiture du bâtiment du Clos Faure	Saint Ismier	Saint Ismier	38397	183 000,00 €	45 750,00 €	DSIL 2025	0,00 €	0,00 €	0,00 €	137 250,00 €
Isère	CCLG	Renforcement /développement Services publics modernisés	Construction d'un nouveau groupe scolaire de maternelle	Montbonnot Saint Martin	Montbonnot Saint Martin	38249	7 929 241,00 €	350 302,76 €	DSIL 2025	100 000,00 €		0,00 €	7 478 938,24 €
Isère	CCLG	Favoriser la transition énergétique	Rénovation thermique et réhabilitation de 3 logements communaux de l'ancienne cure	Laval en Belledonne	Laval en Belledonne	38206	371 897,40 €	77 632,63 €	DSIL 2025	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €	144 264,77 €
Isère	CCLG	Renforcement /développement Services publics modernisés	Rénovation de la cure en logements communaux	Saint Mury-Monteymond	Saint Mury-Monteymond	38430	347 980,00 €	69 955,50 €	DSIL 2025	40 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	138 024,50 €
Isère	CCLG	Favoriser la transition énergétique	Rénovation thermique d'un appartement communal	Bernin	Bernin	38039	84 291,18 €	17 929,62 €	DSIL 2025	41 280,00 €	0,00 €	0,00 €	25 081,56 €
Isère	CCLG	Favoriser la transition énergétique	Reprise et isolation de la toiture du bâtiment de la mairie de la commune historique de st pierre d'Allevard	Crêts en Belledonne	Crêts en Belledonne	38439	261 338,60 €	61 414,57 €	FONDS VERT 2025	0,00 €	0,00 €	0,00 €	199 924,03 €
Isère	CCLG	Intégrer les risques à la stratégie de développement	Cartographie des aléas	Theys	Theys	38504		11 640,00 €	FONDS VERT 2025	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Isère	CCLG	Intégrer les risques à la stratégie de développement	Mise en sécurité de la forêt située sur la butte castrale du Château-Vieux	La Pierre	La Pierre	38303		31 100,00 €	FONDS VERT 2025	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Isère	CCLG	Favoriser la transition énergétique	Travaux d'aménagement du secteur de la place de l'Eglise	Villard-Bonnot	Villard-Bonnot	38547	916 059,00 €	202 235,93 €	FONDS VERT 2025	22 976,00 €	274 818,00 €	0,00 €	416 029,07 €
Isère	CCLG	Adapter territoire à la transition climatique	Rénovation Centre Vacances les RAMAYES	CCLG	Les Adrets	200018166	10 942 657,00 €	1 500 000,00 €	FONDS VERT 2025	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 442 657,00 €
Isère	CCLG	Adapter territoire à la transition climatique	Dotation PCAET	CCLG	CCLG	200018166			FONDS VERT 2025	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Isère	CCLG	Renforcement /développement Services publics modernisés	Rénovation piscine été 1	CCLG	Allevard	200018166	2 371 409,00 €	200 000,00 €	DETR 2025 redéposé 2026	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 171 409,00 €
Isère	CCLG	Renforcement /développement Services publics modernisés	Extension locaux DPST (Saint Vincent de Mercuze)	CCLG	Saint Vincent de Mercuze	200018166	1 927 458,00 €	200 000,00 €	DETR 2025 redéposé 2026	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 727 458,00 €
Isère	CCLG	Renforcement /développement Services publics modernisés	Rénovation piscine été 2	CCLG	Saint Martin d'Uriage	200018166	2 400 000,00 €	200 000,00 €	ANS 2026	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 200 000,00 €
Isère	CCLG	Renforcement /développement Services publics modernisés	Création Terrain familial locatif	CCLG	Montbonnot SM	200018166	2 084 480,00 €	336 000,00 €	Prog 135 2025 redéposé 2026	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 748 480,00 €
Isère	CCLG	Renforcement /développement Services publics modernisés	Création d'une aire d'accueil	CCLG	Le Versoud	200018166	1 671 790,00 €	213 430,00 €	Prog 135 2025 redéposé 2026	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 458 360,00 €
Isère	CCLG	Renforcement /développement Services publics modernisés	Complexe sportif intercommunal / Reconstruction du Gymnase CUCOT	CCLG	Pontcharra	200018166	12 850 000,00 €	500 000,00 €	ANS 2026	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 350 000,00 €
Isère	CCLG	Adapter territoire à la transition climatique	Réalisation d'un Atlas/Plan d'action biodiversité	CCLG	CCLG	200018166	390 000,00 €	160 000,00 €	Fonds VERT 2026	0,00 €	0,00 €	0,00 €	230 000,00 €
Données générales													
Département	CRTE	Axes stratégiques	Intitulé du projet	Maîtrise d'ouvrage	Localisation (commune)	Code INSEE	Coût total du projet	Financement Etat	Source du financement Etat	Financement Région	Financement Département	Financement EPCI	Financement Maître Ouvrage

Isère	CCLG	Renforcement /développement Services publics modernisés	Construction nouveau multiaccueilli	CCLG	Biviers	200018166	2 200 000,00 €	500 000,00 €	DSIL 2026	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 700 000,00 €
Isère	CCLG	Favoriser la transition énergétique	Réhabilitation cure et aménagements extérieurs	Biviers	Biviers	38045	1 265 517,00 €			0,00 €	112 500,00 €	100 000,00 €	1 053 017,00 €
Isère	CCLG	Renforcement /développement Services publics modernisés	Réhabilitation gymnase ,abords et création Dojo	Goncelin	Goncelin	38180	3 211 200,00 €			0,00 €	112 500,00 €	150 000,00 €	2 948 700,00 €
Isère	CCLG	Favoriser la transition énergétique	Rénovation école maternelle	La Terrasse	La Terrasse	38503	838 493,00 €			0,00 €	150 000,00 €	108 000,00 €	580 493,00 €
Isère	CCLG	Renforcement /développement Services publics modernisés	Réfection intérieure Eglise Saint Jean-Baptiste	Le Moutaret	Le Moutaret	38268	123 700,00 €	24 740,00 €	DETR 2024	30 000,00 €	55 665,00 €	0,00 €	13 295,00 €
Isère	CCLG	Adapter territoire à la transition climatique	Aménagement/végétalisation cours d'école	Le Touvet	Le Touvet	38511	180 000,00 €			0,00 €	36 000,00 €	0,00 €	144 000,00 €
Isère	CCLG	Renforcement /développement Services publics modernisés	Création Centre Technique Municipal	Saint Martin unage	Saint Martin unage	38422	3 018 750,00 €			0,00 €	75 000,00 €	0,00 €	2 943 750,00 €
Isère	CCLG	Favoriser la transition énergétique	Rénovation école primaire Manival	Saint Nazaire les eymes	Saint Nazaire les eymes	38431	2 793 065,00 €			400 000,00 €	150 000,00 €	112 000,00 €	2 131 065,00 €
Isère	CCLG	Favoriser la transition énergétique	Rénovation thermique Mairie	Sainte Marie d'Aixox	Sainte Marie d'Aixox	38417	261 230,00 €			24 780,00 €	65 308,00 €	69 500,00 €	101 642,00 €
Isère	CCLG	Adapter territoire à la transition climatique	Aménagement centre village	Sainte Marie du Mont	Sainte Marie du Mont	38418	95 370,00 €			0,00 €	42 557,00 €	0,00 €	52 813,00 €
Isère	CCLG	Adapter territoire à la transition climatique	Requalification cœur Village Tranche 1	Tencin	Tencin	38501	701 135,00 €			200 000,00 €	112 500,00 €	150 000,00 €	238 635,00 €
Isère	CCLG	Favoriser la transition énergétique	Rénovation énergétique La Cure	Theys	Theys	38504	173 906,00 €	34 782,00 €	DETR 2024	0,00 €	43 477,00 €	0,00 €	95 647,00 €
Isère	CCLG	Adapter territoire à la transition climatique	Végétalisation /désimperméabilisation des Cours école Libération	Villard-Bonnot	Villard-Bonnot	38547	458 755,00 €	169 050,00 €	AERMC 2025	0,00 €	137 627,00 €	0,00 €	152 078,00 €

En italique ,financements non notifiés restant à solliciter/instruire